

TARIFS 2020

pour les déchèteries intercommunales



HORAIRES DÉCHÈTERIE	D'AVRIL À OCTOBRE	DE NOVEMBRE À MARS
AUTRANS-MÉAUDRE  06 80 14 23 19	Du lundi au samedi 9h à 12h & 14h à 18h <i>Fermé les mardis et jeudis matin</i>	Du lundi au samedi 8h30 à 12h & 14h à 17h30 <i>Fermé les mardis et jeudis matin</i>
VILARD-DE-LANS  04 76 95 17 87	Du lundi au samedi <i>(9h le samedi)</i> 8h à 12h & 14h à 18h	Du lundi au samedi <i>(9h le samedi)</i> 8h à 12h & 14h à 17h30
SAINT-NIZIER-DU-MOUCHEROTTE  06 80 14 23 19	Fermé	Mardi et jeudi 9h à 12h Samedi 9h à 12h & 14h à 18h

Dépôts en déchèterie

TARIFS 2020

POUR LES PROFESSIONNELS

Les professionnels du territoire bénéficient d'une carte annuelle prépayée par leur redevance. Leurs dépôts sont payants et limités en volumes. Une fois leur carte terminée, ils peuvent acheter des tickets supplémentaires.

Les professionnels extérieurs réalisant des travaux sur le territoire qui viennent en déchèterie doivent se munir de carnets de tickets prépayés et ce dès le premier passage.

Contact pour commande de tickets de déchèterie :
04 76 95 50 75 ou serviceom@vercors.org

TYPE DE DÉCHETS	TARIF APPLIQUÉ 2020	VOLUME MAXIMUM
Encombrants	20 €/m ³	3 m ³ par semaine
Bois en mélange	20 €/m ³	3m ³ par semaine
Gravats	10 €/m ³	3m ³ par semaine
Pneumatiques agraires (hors garagiste)	20 €/unité	2 pneus par semaine
Déchets ménagers spéciaux	Gratuit	3 kg par semaine
Pneus PL	15 € l'unité	2 pneus par semaine
Bouteille de gaz (13kg)	12 € l'unité	1 unité par semaine
Bouteille de gaz (+ de 13kg)	70 € l'unité	1 unité par semaine
Extincteurs	12€ l'unité	1 unité par semaine

POUR LES PARTICULIERS

- Les particuliers ont accès aux 3 déchèteries du territoire.
- La redevance prend en charge les dépôts de particuliers dans la limite de 5m³ par mois et à condition qu'ils correspondent aux filières acceptées sur chaque déchèterie (au delà de 5m³ par mois, les m³ supplémentaires seront facturés au tarif des professionnels ci-dessus)

CAS PARTICULIER AMIANTE

- L'amiante doit être déposée en déchèterie uniquement dans les sacs vendus à cet effet (5€ le sac de 100 litres).
- Le gardien ne doit en aucun cas manipuler les déchets d'amiante.
- Le formulaire d'achat de sac doit être rempli pour la délivrance du sac.